



Association Européenne de la Pensée Libre

Bâtir une Europe de libertéS, d'équité, de solidarité

Annual article 17 TFUE High level meeting with philosophical and non-confessional organizations.

“Living together in increasingly polarized societies”

Brussels December 1st 2025.

POSITION PAPER

Résumé analytique.

- L'Association Européenne de la Pensée Libre (AEPL-EU) regrette l'absence de dialogue direct avec les partenaires religieux lors de la réunion annuelle de haut niveau sur l'article 17 TFUE, estimant que cela nuit à la compréhension mutuelle.
- AEPL déplore la tendance à la « compétition victimaire » entre groupes religieux, notamment la demande de COMECE pour une protection accrue des chrétiens, et rappelle que les non-croyants ont historiquement été les plus persécutés.
- L'association exprime des réserves sur la notion de littératie religieuse », craignant qu'elle ne serve à l'endoctrinement plutôt qu'à l'éducation pluraliste.
- Face à la polarisation croissante des sociétés européennes, AEPL estime que la multiplication des coordinateurs pour chaque groupe religieux est une stratégie vouée à l'échec et préconise une approche fondée sur la recherche scientifique en psychologie sociale.
- L'association met en garde contre le risque que la lutte contre les discours de haine ne serve à restreindre la liberté d'expression et de pensée.
- AEPL défend l'idée que l'État doit rester impartial pour garantir le pluralisme et la tolérance, et que le respect doit porter sur les personnes, non sur les croyances.
- AEPL propose que les postes liés à la liberté de religion ou à la formation à la laïcité ne soient pas nécessairement réservés à des personnes religieuses, mais ouverts à tous pour favoriser le dialogue et la cohésion sociale.

Prise de position.

1. Une remarque préliminaire s'impose au début de cette réunion. Nous ne pourrions pas discuter de la polarisation de la société avec les partenaires religieux du Dialogue, ce qui semble ironique.

Cela donne l'impression que les croyants et les non-croyants sont incapables d'engager un dialogue positif entre eux. L'expérience de l'initiative « Soul for Europe – ethics and spirituality » (Âme pour l'Europe – éthique et spiritualité), qui a existé entre 1995 et 2005¹, montre que cette façon de voir

les choses est clairement inefficace. L'AEPL-UE regrette donc que la Commission européenne persiste dans ce modèle, qui ne facilite en rien la compréhension mutuelle.

2. Nous avons donc manqué une occasion. Heureusement, l'un des partenaires religieux les plus importants, la COMECE, a publié un communiqué de presse et rendu public le discours prononcé par son président. Nous avons lu ces deux textes avec la plus grande attention et les mettrons, si nécessaire, en relation avec les questions qui nous ont été posées lors de la préparation de cette réunion.
3. Il est clair que la COMECE souhaite que les institutions de l'Union européenne s'engagent concrètement à protéger les chrétiens qui, si l'on en croit cette organisation, sont persécutés en Europe. La COMECE semble vouloir se sacrifier au profit d'une nouvelle tendance : la course à la victimisation. Après la lutte contre l'antisémitisme, qui est compréhensible compte tenu de l'histoire, on a commencé à parler d'islamophobie, un concept développé pour faire taire les critiques à l'égard de l'islam. L'UE a semblé assez sage pour parler plutôt de haine antimusulmane, ce qui est un peu plus acceptable. On ne peut nier que des agressions et des menaces existent, mais cette approche du problème ouvre la porte à une longue liste de plaintes. C'est probablement une réponse au *paradoxe de l'insatisfaction croissante* décrit par Alexis de Tocqueville, mais nous la considérons comme inadéquate.
4. Compte tenu de ces précédents, pourquoi d'autres groupes ne voudraient-ils pas participer au concours ? Cependant, avant d'évaluer la pertinence de ces affirmations, il convient de se demander si la tradition à laquelle nous appartenons ne mérite pas elle aussi une certaine considération, car elle est sans aucun doute le groupe le plus persécuté de l'histoire de l'humanité. Les athées, les agnostiques, les non-croyants, voire les non-conformistes religieux ont été ostracisés, bannis, torturés, tués depuis l'Antiquitéⁱⁱ.

Comme Socrate, beaucoup ont été accusés d'impiété. D'autres d'avoir menacé le chef de l'État ou le « roi oint », beaucoup d'être dépourvus de morale. « *Des écoles sans Dieu et des enseignants sans foi, protégez-nous Seigneur* » était une prière que les catholiques belges devaient réciter pendant la guerre scolaire entre 1879 et 1884. Compte tenu de tous ces faits, permettez-nous donc de considérer la défense du pluralisme avec une certaine dose de scepticisme quand elle émane de traditions qui s'y sont longtemps opposées.

5. Une autre proposition préoccupante concerne la culture religieuse. Cette idée n'a été qu'effleurée dans le discours du président de la COMECE, mais nous ne comprenons pas la portée de cette remarque. Dans la plupart des pays européens, il nous semble que les Églises ne manquent pas de ressources pour mener à bien cette tâche. Il y a les églises, les prêtres, les associations culturelles ou charitables et, surtout, un grand nombre d'écoles. Toutes ces organisations sont protégées par les lois civiles et bénéficient souvent de financements publics.
6. Nous partageons l'idée que les religions, et en particulier le christianisme, sont une part importante de la culture européenne, mais nous ne voulons pas que ce concept d'alphabétisation devienne un endoctrinement. Le risque n'est pas imaginaire. Un arrêt récent de la Cour suprême du Royaume-Uni désapprouve fortement le fait que les cours d'éducation religieuse en Irlande du Nord ne

respectent pas l'approche pluraliste exigée par la loiⁱⁱⁱ. Nous ne pensons pas que la Cour soit composée de laïcs fanatiques, mais simplement de membres désireux de défendre les libertés civiles et la liberté de religion et de conviction.

Comme la plupart des États européens, l'Union européenne doit respecter le principe de séparation de l'Église et de l'État. Le premier paragraphe du TFUE souligne le principe de subsidiarité dans les relations entre ces deux acteurs, et nous n'accepterions donc pas volontiers que l'UE apporte un soutien financier à ce type de projet. La généralisation d'une formation à la citoyenneté européenne dans l'esprit de la recommandation du conseil européen du 22 mai 2018 relative à la promotion de valeurs communes, à l'éducation inclusive et à la dimension européenne de l'enseignement (2018/C 195/01)

7. On nous a également demandé de proposer des solutions aux problèmes causés par la polarisation de la société actuelle. Nous sommes conscients qu'il n'existe pas de réponses simples à l'évolution de nos sociétés démocratiques modernes. Mais nous sommes convaincus que ces solutions ne peuvent être trouvées dans certains discours que l'on entend de plus en plus dans le monde politique et dans certains médias. Nous sommes convaincus que les sociétés démocratiques sont des sociétés où les citoyens acceptent d'être en désaccord de temps à autre. D'où le fait que les démocraties libérales doivent protéger leurs citoyens contre l'oppression de la majorité et leur garantir autant de libertés que possible sans compromettre l'intérêt général.
8. Il existe probablement un lien entre la diversité croissante de nos sociétés en termes d'ethnicité, d'origine sociale et de religion, et les signes de plus en plus visibles de polarisation. L'AEPL est convaincue que la stratégie consistant à augmenter le nombre de coordinateurs, chacun étant responsable d'un groupe religieux spécifique, est une mauvaise stratégie vouée à l'échec. Nous devrions plutôt aborder la question de manière plus rationnelle et fonder une autre stratégie sur la recherche scientifique.

La recherche en psychologie sociale fournit des informations intéressantes sur le sujet dont nous discutons aujourd'hui^{iv}. L'une des caractéristiques de l'espèce humaine est son esprit de groupe. Nous sommes des animaux sociaux. C'est le résultat de l'évolution. Faire partie d'un groupe apporte réconfort et solidarité. Mais si cela crée des liens, cela aveugle également. Lorsque l'adhésion à un groupe est extrême, elle conduit au radicalisme et souvent à la violence. Et malheureusement, nous devons être conscients que les religions ont trop souvent toléré ces attitudes. Deux exemples suffisent à prouver notre point de vue.

Sourate 93.4 « *Et certes, l'au-delà sera meilleur pour vous que le présent (la vie d'ici-bas)* » absout les personnes qui veulent devenir des martyrs. Se faire tuer leur ouvre les portes du paradis. Ce n'est pas un message de paix.

Le message de la Bible n'est pas toujours meilleur. Nous citons dans la version du roi Jacques :

« Josué 20, Alors le peuple poussa des cris lorsque les prêtres sonnèrent des trompettes ; et il arriva, lorsque le peuple entendit le son des trompettes, qu'il poussa un grand cri, et les murs s'écroulèrent, de sorte que le peuple monta dans la ville, chacun droit devant lui, et ils prirent la ville. 21 Et ils détruisirent tout ce qui était dans la ville, hommes et femmes, jeunes et vieux, bœufs, brebis et ânes, par le tranchant de l'épée. » C'est exactement la définition du génocide.

9. Par conséquent, si l'on demande si la multiplication des coordinateurs, censés défendre les intérêts de différents groupes, est une bonne solution, l'AEPL répond résolument non. La stratégie de l'UE ne mènera qu'à une seule chose : l'émergence d'un nouveau droit, celui de ne pas être offensé. Cette tendance, dont nous voyons déjà les prémices, menacera d'autres droits qui sont le fondement de nos États libéraux. La protection contre la haine servira bientôt de prétexte pour punir la critique et la caricature, essentiellement pour museler la liberté de pensée et d'expression. Quelle excuse a servi aux assassins des membres de Charlie Hebdo ? Leur meurtre a été justifié parce qu'ils auraient offensé des croyants.
10. Les recherches montrent également que la montée de l'autoritarisme et de l'extrémisme est déclenchée lorsque l'émotion l'emporte sur la raison. Nous appartenons à une tradition qui privilégie le contraire comme clé de voûte d'un débat constructif. L'UE doit soutenir les politiques qui encouragent la modération et la pensée critique. Et nous savons désormais que les algorithmes jouent un rôle pervers lorsqu'ils renforcent le biais de confirmation cognitive.
11. Dans tous nos pays, il existe des lois contre l'incendie criminel, le vandalisme, les insultes et les agressions qui protègent tout le monde, indépendamment de leurs allégeances sectaires. Si l'alphabétisation est nécessaire, c'est l'alphabétisation démocratique. Nous n'avons pas besoin de respecter les croyances de nos voisins, nous devons respecter nos voisins et nous n'avons certainement pas besoin que les gouvernements nous imposent le respect de nos croyances. Un État impartial est le seul État capable de protéger le pluralisme et la tolérance.
12. Au moment de son indépendance, la Belgique a dû choisir entre le respect des croyances catholiques de ses citoyens et la tolérance et l'ouverture, lorsque son parlement a débattu du choix de notre premier roi. Voici l'avis de Paul Devaux, l'un des rédacteurs de la Constitution belge, à ce sujet :

« Comme l'opinion publique est encore défavorable à ce prince parce qu'elle préfère un prince catholique, la manière dont j'ai voté sur les questions, mi-politiques, mi-religieuses, qui ont été soumises à l'assemblée me donne le droit d'exprimer librement mon opinion sur ce sujet. J'ai alors estimé que la loi ne devait être ni catholique ni anticatholique, mais seulement juste et libérale, et dans le même esprit, je ne peux concevoir l'exclusion d'un prince non catholique ; s'il est catholique, tant mieux, s'il ne l'est pas, tant mieux aussi, et j'irais même plus loin en disant que s'il devait y avoir une préférence dans l'élection, ce devrait être pour un prince non catholique ; car selon les fondements de notre future constitution, il n'y a qu'une seule forme d'oppression à craindre, celle de la majorité. Toute notre organisation politique est basée sur le système électif, et le système électif est la règle de la majorité. Comme la majorité dans notre pays est catholique, il pourrait être souhaitable que le chef du pouvoir exécutif ne soit pas catholique. »

En juillet 1831, le premier souverain Belge, Léopold, prince luthérien, a juré d'obéir à la Constitution et aux lois belges sans faire aucune référence à une divinité, établissant ainsi la séparation entre l'Église et l'État, et protégeant la totalement la liberté de religion ou de conviction. La Belgique devenait donc ainsi le premier pays sécularisé d'Europe.

13. Suivant le raisonnement de Paul Devaux, l'AEPL propose que, dans le cas de la nomination d'un envoyé spécial pour la liberté de religion ou de croyance ou de la création d'une formation à la culture religieuse, ces postes ne soient pas nécessairement attribués à une personne religieuse. On ne lutte pas contre la polarisation croissante de notre société en la segmentant, mais en jetant des ponts entre des personnes d'opinions différentes. L'AEPL ne comprend vraiment pas pourquoi la

sécularisation semble être une menace. Si les croyants estiment avoir besoin de trouver dans la religion un guide pour leur vie, ils sont libres de le faire, mais le même respect devrait être accordé aux non-croyants, qui représentent plus d'un tiers de la population européenne. Les chefs religieux, comme tous les dirigeants, devraient mettre leurs fidèles en garde contre les dangers du pharisaïsme.

14. Nous devrions également tous garder à l'esprit ce qu'a dit Winston Churchill : « Les fanatiques sont des gens qui se croient très moraux, c'est pourquoi ils tuent au nom de leurs valeurs ».

La recommandation finale de l'AEPL rappellera à tous les propos conclusifs du philosophe français Raymond Aron dans son ouvrage *L'Opium des intellectuels* :

« Si la tolérance naît du doute, apprenons à douter des modèles et des utopies, à rejeter les prophètes du salut et les annonciateurs de malheur. Accueillons les sceptiques s'ils peuvent éteindre le fanatisme. »^{vi}

Au nom du Conseil d'administration
Claude-WACHTELAER

Président

ⁱ WACHTELAER, C., *Une âme pour l'Europe, vie et mort d'une initiative de dialogue interconvictionnel* https://www.academia.edu/81743726/Une_%C3%A2me_pour_l et MASSIGNON, B., *Des dieux et des fonctionnaires-religions et laïcités au défi de la construction européenne*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2007, pp 185 à 195

ⁱⁱ TROUSSON, R., *Histoire de la libre pensée, des origines à 1 789*, Espace de Libertés, Bruxelles, 1993.

ⁱⁱⁱ *Judgment In the matter of an application by JR87 and another for Judicial Review (Appellant)*, UK Supreme Court, 19 November 2025.

^{iv} Among many others: Jonathan HAIDT, *the righteous mind, why good people are divided by politics and religion*, Penguin books, London, 2013. Josuah GREENE, *Moral Tribes, emotion, reason and the gap between us and them*; Atlantic books, London, 2015.

^v Paul DEVAUX, National Congress, 12 January 1831.

^{vi} ARON, R., *L'opium des intellectuels*, Calmann-Levy, Paris, 1955.